



LEGEND – YOUNGTIMERS – CHALLENGER

~~XXXXX~~ Ancien texte
~~XXXXX~~ Nouveau texte
~~XXXXX~~ Old text
~~XXXXX~~ New text

A. Programme

Vendredi 3 février 2023

16h40 : Briefing obligatoire des concurrents : Espace 23, Rue Gustave Delperdange à Bastogne.

Samedi 4 février 2023

08.00: Distribution du Map Book Day 1 & 2, ~~communication des « target times » à réaliser pour les différents RT~~, au contrôle horaire de sortie du parc de pré-départ des voitures.

La catégorie LEGEND et YOUNG TIMER se rentent de minute en minute et la catégorie CHALLENGER de 30 secondes en 30 secondes suivant les listes de départ Place McAuliffe, à Bastogne et attend son heure de départ idéale publiée par l'ordre de départ.

Dimanche 5 février 2023

07.30 : Ouverture du parc de pré-départ des voitures, Rue du Marché Couvert à Bastogne

08.20: Distribution du road-book DAY 2 et ~~communication des « target times » à réaliser pour les différents RT~~, au contrôle horaire de sortie du parc de pré-départ des voitures, et chacun se rend de minute en minute ~~ou de 30 secondes en 30 secondes~~ suivant les listes de départ Place McAuliffe, à Bastogne et attend son heure de départ idéale publiée par l'ordre de départ.

1.3 Les officiels

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : Ludo PEETERS

Responsable PARC : Henry VAN HEE

Délégué Technique : Alain MARQUET

ARTICLE 3 : DESCRIPTION

La distance prévue pour l'événement est d'environ 190 kms comprenant 15 RT pour approximativement 650 kms

13.9. En cas d'abandon définitif, l'équipage devra retourner le transpondeur au secrétariat ~~ou à la direction de course~~ aussi vite que possible, au plus tard jusqu'à ~~l'heure de départ de l'étape suivante de la première voiture~~ ou la remise de prix



LEGEND – YOUNGTIMERS – CHALLENGER

14.2.1 Pour le Day 2, l'ordre de départ sera déterminé par le classement provisoire du Day 1 **hors pénalités routières**.

18.2 Le départ sera donné pour le Day 1 de minute en minute pour les catégories LEGEND et YOUNGTIMERS et de 30 secondes en 30 secondes pour la catégorie CHALLENGER. Pour le Day 2, tous les départs seront donnés de minute en minute pour tous.

20.1.10.a Supprimé

20.4.8.a. Si un équipage pointe à un contrôle horaire après son temps idéal, son retard est ajouté à celui déjà accumulé. Il n'y aura pas de pénalité de retard pour les **30** premières minutes de l'étape (journée), au-delà une pénalité de 30pts sera appliquée par périodes de 30 secondes et/ou fraction de 30 secondes par étape (journée). **Cet article est également d'application pour tout retard au CH 1a et CH 23a (Start Park).**

23. PARC FERME

Lorsque les voitures sont soumises au régime de parc fermé, elles ne peuvent être déplacées que par les équipages et les officiels. Toutes assistances ou travaux sur le véhicule est interdit. L'utilisation ou la réception par l'équipage de tous matériaux manufacturés (solides ou liquides), pièces détachées, outils ou matériel autres que ceux transportés dans la voiture concurrente est interdite. Les Parcs de Départ & de regroupement sont sous régime de parc fermé.